

Assemblée générale extraordinaire et ordinaire

Salle des Fêtes de Saint-Claude

Vendredi 3 avril 2015 à 19 h

Olivier BROCARD, président, ouvre l'assemblée générale extraordinaire à 19 h 00

Il remercie M le Maire, les élus, les responsables d'associations de leur présence.

Sont excusés

Les personnalités : M. Joël BOURGEOT Sous-Préfet de Saint-Claude, Mme Marie-Christine DALLOZ Député, Mme Françoise ROBERT 1ère Adjointe, M. Régis MARTIN Adjoint, M. Philippe LUTIC Adjoint, Madame Aurélia LACROIX directrice du service culturel municipal, M Pascal THEVENOT Responsable de la Police Municipale, le Lieutenant LASKOWSKI Chef de centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Claude, Mme Brigitte MUGNIER de la Sous-Préfecture, M. le Directeur Crédit Mutuel.

les associations : Amicale de Chaumont, Croix Rouge, Rucher Partagé, Sakki Dojo, Ludothèque

les administrateurs : Pierre CROUZET, Georges PINET

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MODIFICATION DES STATUTS

Olivier BROCARD donne quelques explications concernant les raisons de la modification des statuts de la Maison des associations.

La municipalité a souhaité des modalités de collaboration différentes avec la Maison des associations, en optant pour la désignation de référents. La municipalité ne souhaite plus être représentée dans le conseil d'administration en tant que membre de droit (6 membres de droit auparavant).

Les principales modifications sont présentées.

Les nouveaux statuts sont soumis au vote : 67 Pour – 1 Abstention

Les nouveaux statuts sont adoptés. Aucune question n'étant formulée, le Président clôt l'assemblée générale extraordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RAPPORT MORAL

Olivier BROCARD présente les principaux moyens qui ont été mis en œuvre, en 2014, pour répondre aux objectifs de la Maison des Associations qui sont de soutenir, d'encourager, et de développer la vie associative. Ces moyens sont axés sur

la mutualisation : une mise en commun des biens et des services : capacité d'investissement plus importante, optimisation d'utilisation et d'accès

la collaboration avec les partenaires : la ville de Saint-Claude, les acteurs d'accompagnement du monde associatif, l'ALDESS

les actions de communication : mise en ligne du site internet, repas des associations, organisation du prochain forum des associations.

RAPPORT D'ACTIVITES

Laurent MAISONHAUTE, vice-président présente le rapport d'activités.

Le secrétariat : 3232 visites.

La mise à disposition des salles (Bavoux Lançon, Ecureuil, Witchy, Witchy 2, salle 5) : 1128 mises à disposition

La reprographie : des chiffres en augmentation par rapport à 2013. En 2014, le photocopieur a été changé et la Maison des Associations a opté pour une location.

Le matériel : mis à disposition à 188 reprises. Il s'agit principalement du matériel de sonorisation, vidéo et plein air. La Maison a acquis de nouveaux matériels : vidéoprojecteur et deux postes informatiques.

L'événementiel :

- la semaine bleue, organisée par le CCAS de Saint-Claude
- la fête des soufflaculs
- le festival carnavalesque de Rottenburg
- le repas des associations

La communication : newsletter mensuelle, diffusion sur le panneau lumineux avenue de Belfort, formations en partenariat avec ALDESS, mise en ligne du site internet, et nouveau logo de la Maison des associations.

Les adhésions et les conseils : neuf nouvelles adhésions, deux associations démissionnaires. La Maison a participé à vingt-sept assemblées générales de ses adhérents ; et a accueilli dix élèves dans le cadre de stage en entreprise.

RAPPORT FINANCIER

Marie-Christine CHEVASSUS, trésorière, présente le bilan financier et le compte de résultat de la Maison des Associations.

Les charges d'exploitation se montent à 63 773 €, en hausse par rapport à 2013.

Cela s'explique par l'achat de petits mobiliers, la reconstitution du stock de papier avant une probable augmentation des tarifs, la location du nouveau photocopieur, l'augmentation des frais de déplacement occasionnée dans le cadre du stage de Quentin Heritier, des frais de communication incluant l'abonnement de la clé 3G, la hausse des charges de personnel incluant la prise en charge de la rémunération de Quentin.

La dotation aux amortissements est moins élevée du fait du matériel ancien et qui n'est plus amortissable.

Les charges exceptionnelles constituées en partie des amortissements restants sur les matériels sorties d'inventaire.

Total des Charges pour 2014 : 66 974 €

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 51 298 €, en baisse par rapport à 2013.

Les cotisations sont stables, les prestations imprimerie et matériel sont en légère augmentation malgré un réajustement des tarifs à la baisse, la location d'équipements des salles est nulle suite à une nouvelle organisation concertée avec la ville, une baisse des subventions suite à une régularisation des charges de personnel et une réduction de subvention de la ville, une baisse également des produits financiers sur le livret A due à la perte de deux mois suite au changement d'établissement bancaire et la baisse du taux d'intérêts.

Total des produits : 55 780 €.

Pour toutes ces raisons, le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de 11 194 €.

Le conseil d'administration de la Maison propose d'affecter le résultat au report à nouveau.

Pour information, il est communiqué le détail de la demande de subvention pour l'exercice 2015.

Aucune question n'étant formulée, Olivier BROCARD donne la parole à Jean-Marie VACELET, vérificateur aux comptes.

Ce dernier atteste qu'aucun élément ne permet de mettre en cause les comptes qui sont présentés et qu'ils reflètent l'image fidèle du patrimoine et de l'activité de la Maison des Associations au cours de l'année 2014.

Pour la cotisation 2016, il est proposé qu'elle reste inchangée, soit 36 € pour les associations sanclaudiennes et 46 € pour les extérieures.

VOTES DES RAPPORTS

- Rapport moral : voté à l'unanimité.
- Rapport d'activités : voté à l'unanimité
- Bilan financier, compte de résultat et affectation du résultat au compte de report à nouveau : votés à l'unanimité
- Cotisations 2016 : votées à l'unanimité
- Élection du vérificateur aux comptes : Monsieur Jean-Marie VACELET est élu à l'unanimité vérificateur aux comptes de la Maison des Associations pour l'année 2015.

VOTE POUR LE REMPLACEMENT DU TIERS SORTANT

Les membres sortants sont : Olivier BROCARD, Marie-Sylvaine CANDELA, Marie-Christine CHEVASSUS, Marie-Claude PERNIN, Anne-Marie PERRIER CORNET, Georges PINET et Michel LANCON démissionnaire.

Les candidatures : Olivier BROCARD (Cavalier Bayard), Marie-Christine CHEVASSUS (COS), Marie-Claude PERNIN (les Souffl's), Anne-Marie PERRIER CORNET (l'Etoile Valfinarde), Fabrice HENRIET (Baladojura), Jean-Pierre MIGNOT (Saint-Claude Vision), Norma PAILLISSE (Les amis du musée), Yvette TOURNIER (Amicale des donneurs de sang), Jean-Marc BOUILLIER (Amicale des donneurs de sang).

Le vote s'effectue à bulletin secret.

Olivier BROCARD rappelle que sept personnes seront élues.

Il présente la règle retenue par le conseil d'administration. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus jeune sera déclaré élu.

André LAGRON assure la responsabilité du dépouillement. Il est accompagné de Madame Martine LACHAUD et MM Daniel BOSIO, Léo CAMPANELLA et Alain RINALDI.

LES SERVICES PROPOSES

Différentes prestations de la Maison des associations sont présentées : l'agenda, le guide des associations, le guide des activités sportives et culturelles, le soutien administratif aux associations, la location de matériel et la mise à disposition de salles.

TEMPS D'INFORMATION

M. Clovis CARON, directeur de l'agence du crédit agricole à Saint-Claude, présente un bagage à destination des associations présentes sur la fiscalité des associations.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Christophe COURTOT s'interroge sur le soutien de la ville à la Maison des associations, étant donné que la nouvelle municipalité ne souhaite plus avoir de membres de droit au sein du conseil d'administration de la Maison des Associations.

M. le Maire répond dans son intervention ci-après.

Madame Françoise LAZZAROTTO évoque les difficultés d'accessibilité dans certaines salles de réunions.

M. le Maire répond dans son intervention ci-après.

Olivier BROCARD donne la parole à M. Jacques MUYARD, adjoint.

Jacques MUYARD rappelle aux responsables d'associations un certain nombre de procédures relatives aux demandes de subventions, aux règles d'affichage dans la ville, aux règles de fiscalité locale concernant les locaux utilisés par les associations.

Olivier BROCARD donne la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire remercie les bénévoles et les responsables d'associations pour leur engagement.

Il informe que le site internet de la ville est en refonte et qu'un lien sera fait avec celui de la Maison.

En réponse aux intervenants, Monsieur le Maire explique qu'il ne faut pas considérer l'absence de membres de droit au conseil d'administration de la Maison des associations comme un désengagement de la ville. Il marque au contraire une marque de confiance, les administrateurs pouvant mener à bien les actions sans la présence d'élus. Le référent peut également participer aux réunions du conseil d'administration si besoins.

M. le Maire rappelle que, sous son premier mandat, il avait confirmé la prise en charge financière d'un poste et demi de salarié de la Maison des associations par la ville. Il souligne l'effort de la Maison des associations s'agissant du calcul de répartition des charges salariales opéré dans la demande de subvention.

M. le Maire indique qu'une réflexion serait menée sur la question de l'accessibilité d'une petite salle de réunion.

M. le Maire remercie Michel LANCON pour ses années de dévouement à la Maison des associations.

RESULTAT DU VOTE DU REMPLACEMENT DU TIERS SORTANT

Nombre de votants : 190

Nombre de voix exprimées : 187

Nul : 3

Jean-Marc BOUILLIER :	non candidat	Erreur de l'association Don du sang
Olivier BROCARD :	184 voix	ELU
Marie-Christine CHEVASSUS :	173 voix	ELUE
Fabrice HENRIET :	146 voix	ELU
Jean-Pierre MIGNOT :	111 voix	NON ELU
Norma PAILLISSE :	139 voix	ELUE
Marie-Claude PERNIN :	147 voix	ELUE
Anne-Marie PERRIER CORNET :	165 voix	ELUE
Yvette TOURNIER :	137 voix	ELUE

Olivier BROCARD clôt l'assemblée générale à 21 heures.

Il invite toutes les associations présentes à prendre le verre de l'amitié offert par la Maison des Associations de Saint-Claude après la remise du mérite associatif.

Monsieur le Maire procède à la remise de la médaille du mérite associatif à Mmes Jeannette GRONDIN et Josiane LANCON et à M Michel MARTY.

La Secrétaire,
Anne-Marie PERRIER CORNET

Le Président,
Olivier BROCARD